

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2024

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS71

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« concernés, »,

insérer les mots :

« la nature, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.